Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202669A-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Absent : M. BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

Fixation des tarifs extras et périscolaires 2026-2027

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, présente au Conseil les propositions, de la commission « enfance-jeunesse », pour l'extra et le périscolaire, avec une revalorisation de 1.1% des anciens tarifs, soit une hausse d'environ 0.15 € (l'indice des prix à la consommation est de 2.2 en mai 2026), la création d'un forfait en cas de retard, compte tenu de l'impact de ces retards sur les agents, et un pass « découverte », pour cet été, pour les élèves scolarisés sur la commune et rentrant en 6ème à la rentrée.
Elle rappelle que le taux d'effort retenu était de 0.80% et que la commission souhaitait le conserver.

Les grilles tarifaires, à compter du 1er septembre 2026, seraient les suivantes :

PASS ADO				
Adhesion 15€	QF 1 : < 700	QF 2 : 701 à 1 000	QF 3 : 1 001 à 1 300	QF 4 : 1 301 et plus
*Sortie sans prestataires	5 €	6 €	8 €	10 €
SORTIE avec prestataires	10 €	13 €	16 €	20 €
Adhesion exterieur 20€	QF 1 : < 700	QF 2 : 701 à 1 000	QF 3 : 1 001 à 1 300	QF 4 : 1 301 et plus
Sortie sans prestataires	8 €	10 €	12 €	15 €
SORTIE avec prestataires	13 €	16 €	20 €	25 €

*PLAGE OU SORTIE SUR LA COMMUNE

Sans prestataires= que le bus (exemple plage)
*Avec prestataires= (parc+ bus)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202669A-DE

ALSH EXTRA SCOLAIRE

ENFANTS DE LA COMMUNE - MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
	QF 1 : < 700	QF 2 : 701 à 1 000	QF 3 : 1 001 à 1 300	QF 4 : 1 301 et plus
	Effort 0,80%			
Demi-journée matin ou demi-journée après midi	4,68 €	5,85 €	7,31 €	9,14 €
Journée	6,76 €	8,45 €	10,56 €	13,20 €
Forfait semaine	30,14 €	37,68 €	47,10 €	58,87 €
Camps 6 - 8 ans	72,81 €	91,01 €	113,76 €	142,20 €
Camps 9 - 11 ans	135,12 €	168,90 €	211,12 €	263,90 €
Camps ado	140,31 €	175,39 €	219,24 €	274,05 €
SORTIE	3,50 €	6,40 €	8,00 €	10 €
Pénalité de retard	par 1/4 d'heure 2,5€			

ENFANTS HORS COMMUNE - MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
	QF 1 : < 700	QF 2 : 701 à 1 000	QF 3 : 1 001 à 1 300	QF 4 : 1 301 et plus
	Effort 0,80%			
Demi-journée matin ou demi-journée après midi	6,76 €	8,45 €	10,56 €	13,20 €
journée	10,39 €	12,99 €	16,24 €	20,30 €
forfait semaine	*46,77 €*	*58,46 €*	*73,08 €*	91,35 €
Camps 6 - 8 ans	*82,94 €*	*103,68 €*	*129,60 €*	162,00 €
Camps 9 - 11 ans	*144,38 €*	*180,48 €*	*225,60 €*	282,00 €
Camps ado	*155,90 €*	*194,88 €*	*243,60 €*	304,50 €
Pénalité de retard	par 1/4 d'heure 2,50€			

ALSH PERI SCOLAIRE				
ALSH périscolaire tarif au 1/4 h	0,26 €	0,33 €	0,41 €	0,51 €
ALSH périscolaire tarif à la 1/2 h	0,52 €	0,65 €	0,82 €	1,02 €
Pénalité de retard après heure de fermeture	par 1/4 d'heure 2,50€			

Et l'abonnement « découverte », pour faire la passerelle entre le CM2 et le collège, serait lui effectif dès ces vacances scolaires et pour un montant de 5 € pour les deux mois avec une sortie obligatoire pendant cette période. Cet abonnement a été suggéré par les agents pour permettre aux jeunes de prendre la teneur du pass ado.

Mme Sandrine LE ROUX, Conseillère Municipale, demande des précisions sur le coût des sorties qui se rajoute à celui du pass ado.
Mme Christelle BEGUIN précise que ces tarifs sont faits pour canaliser et appréhender les jeunes et les conserver dans la « structure » après leur entrée en 6ème. De même, elle précise que le reste à charge pour la commune se situe autour de 50%.

Le Conseil, compte tenu de l'exposé de Mme Christelle BEGUIN et à l'unanimité

VOIX POUR : 22

ABSTENTION : 1 (Mme Sandrine LE ROUX)

VALIDE les propositions tarifaires de la commission « enfance – jeunesse » pour la rentrée de septembre 2026 et l'instauration d'un abonnement « découverte » pour cet été uniquement pour permettre aux jeunes de découvrir le pass ado.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance